e repérage des jeunes NEET (ni en emploi, ni en étude, ni en formation)* constitue une priorité tant européenne que nationale.

Un groupe de partenaires clefs du territoire, mené par par la Mutualité Française Isère, pilote le projet « Esprit libre ».

L'initiative « Esprit Libre » a pour mission de repérer sur le territoire des publics non actifs dans leur recherche d'emploi (Pôle emploi, Mission locale, Cap emploi) ainsi que des personnes peu ou pas qualifiées (niveau de formation inférieur au Bac).

Ces «invisibles» échappent aux «radars» des institutions publiques du fait de différents facteurs : isolement social, éloignement de l'emploi en raison de situation d'illettrisme, pratiques addictives, sans domicile fixe... Ils sont concentrés sur les territoires urbains, dont les quartiers sensibles urbains, mais aussi sur les territoires ruraux éloignés des services publics, des dispositifs d'accompagnement et des secteurs d'emploi.

• • • • •

* De l'anglais : Neither in Employment, Education or Training

Contact coordinatrice:

Gaelle MOLLARD

espritlibre@mutualiteisere.org MFI - 21 rue Christophe Turc 38100 Grenoble 07 64 81 90 78



Scannez = Lien vers site web

Porteur du projet : Mutualité Française Isère

Consortium : MFI - CODASE Prévention Spécialisée - Info Jeunes38 - Mission Locale de Grenoble - Mission Locale Alpes Sud Isère - Unis-cité

Financé par :









Libère ton avenir!

Un accompagnement vers un projet d'avenir, pour les 16-29 ans. Porté par :













Qu'est-ce qu'Esprit Libre?

«Esprit Libre» s'attache depuis novembre 2021, et pour une durée d'un an, à mobiliser les jeunes de **16 à 29 ans** avec une attention particulière pour :

Les jeunes ASE, Mineurs Non Accompagnés, jeunes en Errance, jeunes présentant des difficultés psychologiques, jeunes qui s'invisibilisent, jeunes femmes isolées, jeunes suivis par la PJJ ou en rupture de lien avec la mission locale.

Esprit Libre souhaite mettre l'accent :

- sur les mineurs 16-18 ans, qui sortent du système scolaire et des dispositifs légaux et du droit commun.
- sur les jeunes femmes de moins en moins présentes dans les dispositifs portés par les partenaires.

La MFI et ses partenaires sont engagés dans cette mesure soutenue par l'État, avec l'intention que les jeunes repérés s'inscrivent durablement dans un parcours qui les sécurise, et qu'une solution adaptée (logement, insertion professionnelle, santé...) soit mise en place pour et avec eux.

Privilégiant le dialogue et le libre arbitre, ce dispositif s'articule en trois étapes.



L'étape de repérage repose sur le partenariat avec les acteurs de l'habitat jeunes, de l'insertion professionnelle, de la mobilisation et prévention des jeunes. Chacun de ces partenaires met en place des « référents-parcours » en charge de faire lien dès cette phase, puis tout au long de l'année.



Les actions de remobilisation sont complémentaires à l'existant en termes de solution d'hébergement, de lien avec l'insertion professionnelle et d'accès à la santé. Le **référent parcours Esprit Libre** est garant de la réactivité des réponses et le maintien de ce cadre de suivi.

Accès possible à des activités physiques et sportives (salle de musculation, relaxation, soccer, vélo, renforcement musculaire, badminton...).



Sécuriser les parcours

La dernière étape, la sécurisation, garantit que les liens avec les dispositifs existants et le droit commun sont bien mis en place et qu'ils s'inscrivent dans la durée.

Territoires d'intervention



Accompagner
250 jeunes
de 16 à 29 ans
dans un parcours sécurisant
d'ici fin 2022